

Programme de prêts investissement



LA BANQUE AU SERVICE *DES CONSEILLERS*®

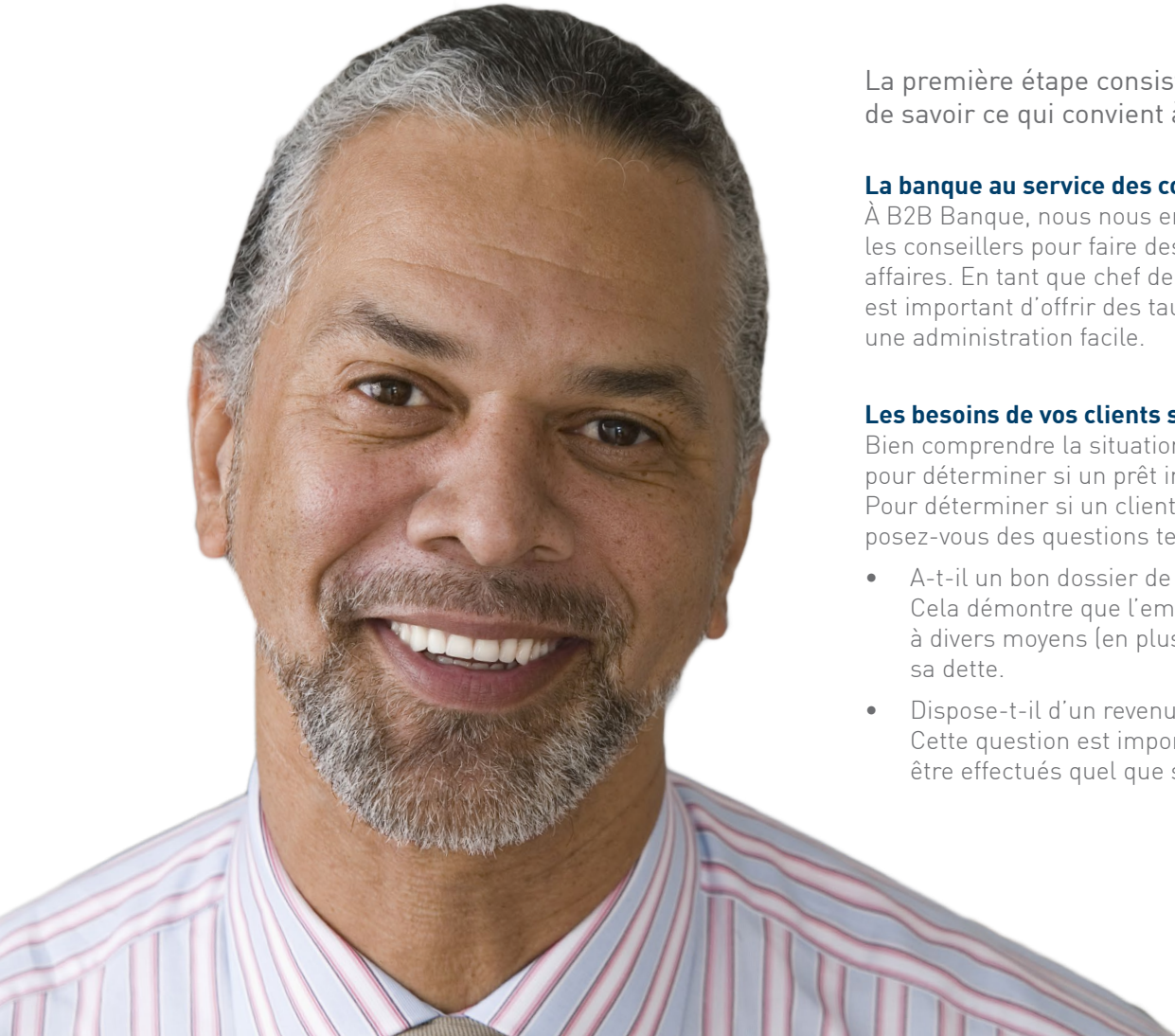


À propos de B2B Banque

- Un chef de file canadien parmi les fournisseurs de prêts investissement et de prêts REE offerts aux tiers.
- Fournit des solutions de prêts à plus de 27 000 professionnels de la finance dans diverses branches du secteur des services financiers.
- Une expérience de longue date en matière de prêts investissement et un portefeuille de prêts qui atteint des milliards.
- Offre plus de types de prêts et d'options que tout autre fournisseur canadien de prêts offerts aux tiers.

À B2B Banque, nous sommes dévoués aux conseillers. Nous ne vendons pas nos produits directement au public, nous ne sollicitons jamais vos clients et nous n'offrons aucun conseil de placement. Notre objectif est simplement de vous appuyer dans votre travail.

Repérer les occasions



La première étape consiste à choisir le bon prêteur, mais il est essentiel de savoir ce qui convient à vos clients.

La banque au service des conseillers

À B2B Banque, nous nous engageons à travailler en collaboration avec les conseillers pour faire des prêts investissement la pierre angulaire de leurs affaires. En tant que chef de file des prêts investissement, nous croyons qu'il est important d'offrir des taux concurrentiels, un large éventail de produits et une administration facile.

Les besoins de vos clients sont votre priorité

Bien comprendre la situation financière globale de vos clients est crucial pour déterminer si un prêt investissement convient à leur profil particulier. Pour déterminer si un client est admissible à un prêt investissement, posez-vous des questions telles que :

- A-t-il un bon dossier de crédit et dispose-t-il d'un avoir net positif ?
Cela démontre que l'emprunteur peut gérer ses finances et qu'il a accès à divers moyens (en plus des éléments d'actif achetés) pour rembourser sa dette.
- Dispose-t-il d'un revenu stable et sait-il maîtriser ses dettes ?
Cette question est importante parce que les versements sur prêt doivent être effectués quel que soit le rendement des investissements.

À propos de nos prêts

Dès que vous avez déterminé que la meilleure stratégie pour vos clients consiste à emprunter pour investir, il est temps de choisir un fournisseur de produits de prêts sur lequel vous pouvez compter.

Notre Programme de prêts investissement vous offre une vaste gamme d'options et de solutions qui conviennent autant à vous qu'à vos clients.

Nous offrons quatre types distincts de prêts, lesquels sont tous assortis de taux concurrentiels et offerts avec ou sans appel de marge, ce qui vous permet de personnaliser les prêts en fonction des besoins de vos clients.

Types de prêts	Portion du client	Montant emprunté	Montant total investi
Prêt 100 % B2B Banque financera 100 % du placement.	0 \$	150 000 \$	150 000 \$
Prêt 3 pour 1 B2B Banque prêtera jusqu'à trois fois la somme remise en garantie.	37 500 \$	112 500 \$	150 000 \$
Prêt 2 pour 1 B2B Banque prêtera jusqu'à deux fois la somme remise en garantie.	50 000 \$	100 000 \$	150 000 \$
Prêt 1 pour 1 B2B Banque accordera un montant équivalent à la somme remise en garantie.	75 000 \$	75 000 \$	150 000 \$

Principaux avantages du programme

Un montant de prêt jusqu'à 300 000 \$¹

Regroupez tous les prêts de vos clients auprès d'un seul fournisseur de produits de prêts.

Des taux très concurrentiels

Réduit le coût d'emprunt grâce aux faibles taux d'intérêt, lesquels rendent le prêt plus abordable pour vos clients.

Des prix uniformes

Offrez à vos clients le même taux avantageux, qu'ils présentent leur demande en ligne ou sur papier.

Des prêts simplifiés

Des produits de prêts souples dont les caractéristiques sont normalisées, ce qui les rend plus faciles à expliquer à vos clients.

Moins de documents à remplir² pour les Prêts 100 % inférieur ou égal à 100 000 \$

Le fait qu'il y a moins de documents à remplir et que le déboursement est rapide facilite la mise en œuvre du plan financier de vos clients.

Une vaste gamme de fonds admissibles

La majorité des produits du secteur canadien des investissements se qualifient à titre de garantie, et ce, pour tous les types de prêt.

Variété et choix

Nous offrons de nombreux types de prêts et de nombreuses options qui répondent aux divers besoins de vos clients.

Programmes de prêts

Vous pouvez obtenir des prêts investissement de B2B Banque par l'intermédiaire de l'un des trois programmes de prêt suivants de B2B Banque — programme de prêt standard, programme de prêt sélect et programme d'alliances de distribution.

Programme de prêt standard B2B Banque

Offert pour les demandes de prêts investissement pour l'acquisition de fonds communs de placement. Ce programme permet d'acheter des fonds communs de placement auprès de nombreux émetteurs de fonds.

- Taux standards.
- Offre la plus importante variété de fonds communs de placement.

Programme de prêt sélect B2B Banque

Offert pour les demandes de prêts investissement pour l'acquisition de fonds communs de placement. Ce programme permet d'acheter des fonds communs de placement admissibles à titre de garantie auprès de plusieurs alliances distributions de B2B Banque.

- Réductions de taux.
- Offre à vos clients de meilleurs taux et une diversification plus importante.

Programme d'alliances de distribution B2B Banque

Offert pour les demandes de prêts investissement pour l'acquisition de fonds distincts et de fonds communs de placement. Ce programme permet d'investir dans la même famille de fonds admissibles offerts dans le cadre d'une alliance de distribution.

- Taux privilégiés.
- Offre à vos clients les meilleurs taux assortis de la possibilité exclusive d'investir auprès d'un seul émetteur de fonds.

Outils en ligne faciles d'utilisation

Présentez vos demandes en ligne par l'intermédiaire de EASE, notre système de soumission électronique des demandes et vous recevrez un courriel confirmant l'état de la demande dans les secondes qui suivent. Par la suite, faites le suivi de votre demande jusqu'au déboursement et générez plusieurs types de rapports qui vous aideront à gérer vos affaires.

Puis, une fois le prêt déboursé, vous avez la possibilité, grâce à Accès Conseiller, de consulter les actifs détenus dans le compte d'investissement de vos clients, les détails du prêt et de placer des ordres de négociation en temps réel.*

* Ne s'applique pas aux AGG indépendants.

Critères de qualification

B2B Banque adhère aux normes de l'industrie pour minimiser les risques de défaut. Cette partie décrit certains de nos critères.

Valeur nette

La valeur nette mesure l'ensemble des ressources financières d'un demandeur. Elle est obtenue en déduisant le passif total (obligations de dettes) de l'actif total vérifiable (Valeur Nette = Actif – Passif)

L'actif comprend :

Maison
Régimes enregistrés
Placements non enregistrés
Actions

Le passif comprend :

Prêts hypothécaires, baux
Prêts personnels
Dette sur cartes de crédit
Soldes des marges de crédit

Valeurs nettes minimums :

1 x montant du prêt si $\leq 100\,000 \$$
1,5 x montant du prêt si $> 100\,000 \$$
2 x montant du prêt si $> 250\,000 \$$

REMARQUE : Les exigences en matière de valeur nette s'appliquent aux Prêts 100 % ou aux prêts de plus de 250 000 \$.

Ratio d'amortissement total de la dette (RATD)

Le RATD mesure la capacité d'un demandeur de rembourser sa dette. Les versements de prêts mensuels et récurrents doivent être inférieurs ou égaux à 40 % du revenu mensuel brut.

$$\frac{\text{Dette mensuelle (incluant le versement sur le nouveau prêt)}}{\text{Revenu mensuel brut}} \times 100 \% = \text{RATD}$$

Le revenu consiste en :

Salaire
Commissions
Revenu net de travail autonome

REMARQUE: Les exigences en matière de RATD s'appliquent aux Prêts 100 % ou aux prêts de plus de 250 000 \$. Le ratio d'amortissement total de la dette ne devrait pas excéder 40 %. Le RATD sera calculé pour les Prêts 3 pour 1, 2 pour 1 et 1 pour 1, mais la décision de crédit ne reposera pas uniquement sur le RATD.

Caractéristiques financières

Les caractéristiques financières indiquent comment un demandeur a géré son crédit dans le passé. À B2B Banque, nous exigeons que toutes les obligations des demandeurs soient à jour et remboursées comme convenu — aucun recouvrement, jugement ou faillite. Pour bien comprendre le processus d'évaluation de crédit, téléchargez notre brochure *Les 5 C du crédit* à partir du site b2bbanque.com.

Les clients qui font la demande d'un prêt investissement de B2B Banque doivent répondre aux critères suivants.

Règles de base de la demande

- Le demandeur doit être un particulier ; les demandes et les mises en gage de garanties au nom d'une entreprise ne sont pas acceptées.
- Les prêts peuvent être enregistrés individuellement ou conjointement (les procurations ne sont pas acceptées).
- Les demandeurs doivent être âgés d'au moins 18 ans.
- Les demandeurs doivent être des résidents canadiens et détenir un compte de chèques personnel canadien à partir duquel seront prélevés les versements de prêt mensuels.
- Le numéro d'assurance sociale (NAS) du demandeur est requis pour l'ouverture d'un compte d'investissement qui sert de garantie au prêt.

Les questions suivantes peuvent vous aider à déterminer les chances d'un client de se qualifier pour un prêt investissement :

- A-t-il été approuvé pour un autre prêt dans le passé (voiture, REER, marge de crédit ou autre) ?
- Règle-t-il ses factures mensuelles et ses cartes de crédit à temps ?
- Lui reste-t-il de l'argent une fois ses dépenses et versements de prêts mensuels réglés ?

Si votre client répond « non » à au moins une de ces questions, il est important de bien gérer ses attentes puisqu'il est possible qu'il ne soit pas admissible à un prêt investissement.

Calcul des versements

Avant de faire la demande d'un prêt, il serait bon de calculer le versement mensuel potentiel de votre client pour déterminer s'il se qualifie d'après son RATD et s'il a les moyens d'effectuer ce versement supplémentaire.

Versements d'intérêts seulement

Le montant du versement mensuel se calcule ainsi : montant du prêt fois taux d'intérêt (taux préférentiel + pourcentage applicable) le tout divisé par 12.

Voici un exemple de calcul pour un Prêt 100 % de 100 000 \$ au taux de 4,50 %.

$$\frac{\text{Montant du prêt (100 000 \$)} \times \text{taux d'intérêt (4,50 \%)}}{12} = \text{Versement mensuel (375,00 \$)}$$

Les montants des versements mensuels peuvent être ajustés au moins une fois par année pour refléter les changements dans le montant du capital impayé et le taux préférentiel. Les montants ajustés entrent en vigueur en janvier de chaque année et demeurent habituellement fixes pour la durée entière de l'année civile³.

Versements de capital et d'intérêts

Les versements mensuels peuvent être amortis sur une période maximale de 20 ans et sont obtenus en multipliant le montant du prêt par le facteur de taux d'intérêt applicable.

Voici un exemple de calcul pour un Prêt 100 % de 100 000 \$ au taux de 4,50 %, amorti sur 20 ans.

$$\text{Montant du prêt (100 000 \$)} \times \text{Facteur de taux d'intérêt (0,00663)} = \text{Versement mensuel (633,00 \$)}$$

REMARQUE : Le taux préférentiel est le taux d'intérêt annuel que retient et affiche de temps à autre B2B Banque à titre de taux de référence en vigueur (le « taux préférentiel »). Les exemples sont présentés à des fins d'illustration seulement. Le montant du versement variera en fonction du montant du prêt, du taux d'intérêt, de la période de report de paiement et du type de prêt sélectionné.

Rappels

Avec les variations du taux préférentiel, le montant effectif des intérêts peut changer de mois en mois. Lorsque les versements mensuels dépassent le coût effectif de l'intérêt, la différence servira à réduire le capital. Lorsque le coût effectif de l'intérêt dépasse le versement mensuel, la différence sera rajoutée au capital.

Les emprunteurs peuvent choisir la date de versement mensuel préautorisé qui leur convient, entre le 1^{er} et le 28 du mois. La souplesse des dates de versement facilite la gestion du budget mensuel de vos clients.

Rappelez-vous d'inclure le versement mensuel estimé du prêt dans le calcul du RATD de vos clients.

Pour consulter les taux d'intérêt des prêts investissement en vigueur, visitez le site b2bbanque.com.

Utilisez les facteurs de taux d'intérêt suivants pour calculer le versement mensuel de capital et d'intérêts de vos clients ou bien utilisez notre calculatrice des prêts investissement à [b2bbanque.com](https://www.b2bbanque.com).

PÉRIODE D'AMORTISSEMENT								
TAUX	1 An	2 Ans	3 Ans	4 Ans	5 Ans	10 Ans	15 Ans	20 Ans
2,25 %	0,08435	0,04265	0,02875	0,02180	0,01764	0,00931	0,00655	0,00518
2,50 %	0,08447	0,04276	0,02886	0,02191	0,01775	0,00943	0,00667	0,00530
2,75 %	0,08458	0,04287	0,02897	0,02202	0,01786	0,00954	0,00679	0,00542
3,00 %	0,08469	0,04298	0,02908	0,02213	0,01797	0,00966	0,00691	0,00555
3,25 %	0,08481	0,04309	0,02919	0,02224	0,01808	0,00977	0,00703	0,00567
3,50 %	0,08492	0,04320	0,02930	0,02236	0,01819	0,00989	0,00715	0,00580
3,75 %	0,08504	0,04331	0,02941	0,02247	0,01830	0,01001	0,00727	0,00593
4,00 %	0,08515	0,04342	0,02952	0,02258	0,01842	0,01012	0,00740	0,00606
4,25 %	0,08526	0,04354	0,02964	0,02269	0,01853	0,01024	0,00752	0,00619
4,50 %	0,08538	0,04365	0,02975	0,02280	0,01864	0,01036	0,00765	0,00633
4,75 %	0,08549	0,04376	0,02986	0,02292	0,01876	0,01048	0,00778	0,00646
5,00 %	0,08561	0,04387	0,02997	0,02303	0,01887	0,01061	0,00791	0,00660
5,25 %	0,08572	0,04398	0,03008	0,02314	0,01899	0,01073	0,00804	0,00674
5,50 %	0,08584	0,04410	0,03020	0,02326	0,01910	0,01085	0,00817	0,00688
5,75 %	0,08595	0,04421	0,03031	0,02337	0,01922	0,01098	0,00830	0,00702
6,00 %	0,08607	0,04432	0,03042	0,02349	0,01933	0,01110	0,00844	0,00716
6,25 %	0,08618	0,04443	0,03054	0,02360	0,01945	0,01123	0,00857	0,00731
6,50 %	0,08630	0,04455	0,03065	0,02371	0,01957	0,01135	0,00871	0,00746
6,75 %	0,08641	0,04466	0,03076	0,02383	0,01968	0,01148	0,00885	0,00760
7,00 %	0,08653	0,04477	0,03088	0,02395	0,01980	0,01161	0,00899	0,00775
7,25 %	0,08664	0,04489	0,03099	0,02406	0,01992	0,01174	0,00913	0,00790
7,50 %	0,08676	0,04500	0,03111	0,02418	0,02004	0,01187	0,00927	0,00806
7,75 %	0,08687	0,04511	0,03122	0,02430	0,02016	0,01200	0,00941	0,00821
8,00 %	0,08699	0,04523	0,03134	0,02441	0,02028	0,01213	0,00956	0,00836
8,25 %	0,08710	0,04534	0,03145	0,02453	0,02040	0,01227	0,00970	0,00852
8,50 %	0,08722	0,04546	0,03157	0,02465	0,02052	0,01240	0,00985	0,00868
8,75 %	0,08734	0,04557	0,03168	0,02477	0,02064	0,01253	0,00999	0,00884
9,00 %	0,08745	0,04568	0,03180	0,02489	0,02076	0,01267	0,01014	0,00900

Comprendre les prêts à marge

Les prêts avec appel de marge sont liés au ratio prêt-valeur (PV). Au fil du temps, la valeur de la garantie du prêt fluctuera avec le marché. Le choix entre un prêt avec appel de marge et un prêt sans appel de marge repose sur la tolérance de l'investisseur aux éventuelles fluctuations des marchés.

Rôle du ratio prêt-valeur

Si la valeur de la garantie **baisse**, le PV augmente. Selon la gravité de la baisse, un avertissement ou un appel de marge pourra s'ensuivre.

Si la valeur de la garantie **augmente**, le PV diminue. Une augmentation considérable de la valeur de la garantie pourrait donner lieu à une garantie excédentaire.

Conversion d'un prêt sans appel de marge avec versements d'intérêts seulement⁴

Un prêt sans appel de marge avec versements d'intérêts seulement sera converti en un prêt avec versements de capital et d'intérêts si le ratio PV est égal ou supérieur au seuil minimal. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez notre Survol du Programme de prêts investissement sur le site [b2bbanque.com](https://www.b2bbanque.com).

Comprendre les prêts à marge

Avertissements de marge/Appels de marge

Des avertissements de marge ou des appels de marge sont déclenchés lorsque le PV atteint certains pourcentages. En voici une illustration :

Type de Prêt	Montant	Garantie	Ratios PV
Prêt 100%	20 000 \$	20 000 \$	100 % à l'approbation
	20 000 \$	18 182 \$	110 % avertissement de marge
	20 000 \$	16 667 \$	120 % appel de marge
Prêt 3 pour 1	20 000 \$	26 667 \$ ⁵	75 % à l'approbation
	20 000 \$	23 529 \$	85 % avertissement de marge
	20 000 \$	21 053 \$	95 % appel de marge
Prêt 2 pour 1	20 000 \$	30 000 \$ ⁵	66,6 % à l'approbation
	20 000 \$	26 667 \$	75 % avertissement de marge
	20 000 \$	23 529 \$	85 % appel de marge
Prêt 1 pour 1	20 000 \$	40 000 \$ ⁵	50 % à l'approbation
	20 000 \$	26 667 \$	75 % avertissement de marge
	20 000 \$	23 529 \$	85 % appel de marge

Avertissement de marge

Des lettres d'avertissement de marge peuvent être envoyées aux emprunteurs lorsque leur ratio PV atteint le pourcentage applicable. Si nous envoyons une lettre à vos clients, nous vous enverrons également un rapport sur les clients détenant des comptes en situation d'avertissement. Ceci vous permet de discuter avec eux des démarches à prendre dans l'éventualité d'un appel de marge. À noter que vous avez la responsabilité de surveiller les ratios des prêts investissement de votre client pour vous assurer qu'ils demeurent à des niveaux PV acceptables.

Appel de marge

Dans l'éventualité où le ratio PV atteint le pourcentage applicable, un appel de marge aura lieu. Un avis à cet égard vous sera également envoyé par courrier. Dans ce cas, l'emprunteur sera tenu de fournir des garanties supplémentaires et/ou de placer des liquidités de son compte d'investissement. Le remboursement du prêt peut se faire en espèces ou par chèque. L'option « espèces » n'est pas offerte aux AGG indépendants. Notez que les appels de marge sont déclenchés sur la valeur marchande brute (avant les frais de vente reportés).

Suivi des ratios PV des clients

Accès Conseiller vous offre des informations détaillées en ligne vous permettant de gérer les comptes d'investissement de vos clients et de faire le suivi de leurs ratios PV.



Utilisez ces formules pour calculer les montants donnant lieu à des avertissements de marge et des appels de marge.

Type de Prêt	Montant de l'avertissement de marge	Montant de l'appel de marge
Prêt 100 %	$\frac{\text{Montant emprunté}}{1,10}$	$\frac{\text{Montant emprunté}}{1,20}$
3 pour 1 Prêt	$\frac{\text{Montant emprunté}}{0,85}$	$\frac{\text{Montant emprunté}}{0,95}$
2 pour 1 Prêt	$\frac{\text{Montant emprunté}}{0,75}$	$\frac{\text{Montant emprunté}}{0,85}$
1 pour 1 Prêt	$\frac{\text{Montant emprunté}}{0,75}$	$\frac{\text{Montant emprunté}}{0,85}$

À propos de la garantie

À titre de prêteur, B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou aux conseillers. Pour les entités réglementées par l'ACCFM, l'AMF et l'OCRCVM, B2B Banque Services de courtiers détient les fonds affectés en garantie des prêts de B2B Banque dans un compte d'investissement. Pour les AGG indépendants, B2B Banque détient à la fois les comptes de prêt et les comptes d'investissement pour les fonds distincts affectés en garantie.

Vaste gamme de fonds admissibles

Vos clients disposent d'une vaste gamme d'options de placement puisque la majorité des produits sur le marché constituent des garanties admissibles pour tous les types de prêts.⁶

- Pour se qualifier, les fonds doivent se négocier électroniquement en dollars canadiens et être évalués au moins une fois par semaine.
- Les catégories suivantes ne sont pas admissibles à titre de garantie pour aucun prêt offert par B2B Banque : les fonds de capital de risque de détail, les stratégies non conventionnelles et la catégorie divers (y compris les billets à capital protégé).

Souplesse des options de dividendes ou de distributions

Les dividendes ou les distributions des fonds des Prêts 3 pour 1, 2 pour 1 et 1 pour 1, de même que ceux des Prêts 100 % avec versements de capital et d'intérêts peuvent être :

- Réinvestis dans le même fonds.
- Déposés dans le compte bancaire du client. Les clients peuvent également choisir d'augmenter le remboursement mensuel minimal de leur prêt.
- Déposés dans l'encaisse du compte d'investissement du client.

Pour les Prêts 100 % avec versements d'intérêts seulement, les dividendes ou les distributions des fonds peuvent uniquement être réinvestis dans le même fonds ou utilisés pour réduire le solde du prêt. Des demandes peuvent être présentées, sur une base ponctuelle, pour le remboursement partiel de l'emprunt à partir de l'encaisse du compte d'investissement.

REMARQUE : Comme les programmes de retraits périodiques réduisent systématiquement la valeur d'un fonds, ils ne sont permis sur aucun actif remis en garantie pour un prêt investissement.

Garanties admissibles

Grâce à Accès Conseiller, les conseillers pourront consulter deux listes de fonds admissibles à titre de garantie : la *Liste de fonds admissibles à titre de garantie* et la *Liste d'actifs admissibles*. Les conseillers devront utiliser la *Liste de fonds admissibles à titre de garantie* lorsqu'ils remplissent une demande de prêt. Cette liste, qui est aussi accessible sur EASE, énumère tous les fonds qui peuvent être affectés en garantie des prêts investissement de B2B Banque.

Soutien au marketing et aux ventes

B2B Banque vous offre son soutien continu avant, pendant et après l’octroi du prêt.

Développez vos affaires grâce à notre matériel convivial de soutien au marketing. Voici un survol de ce que vous trouverez à l’adresse b2bbanque.com :

Modèles de demandes

Vérifiez à quoi ressemble une demande de prêt investissement correctement remplie.

Foire aux questions

Réponses aux questions les plus fréquemment posées sur les prêts investissement.

Matériel de marketing

Obtenez de l’information sur notre entreprise et nos produits et services. Découvrez ce dont nous tenons généralement compte lorsque nous évaluons la solvabilité de vos clients dans notre brochure *Les 5 C du crédit*.

Conseils administratifs

Instructions relatives aux transactions après-vente les plus courantes, notamment :

- Calcul et retrait d’une garantie excédentaire.
- Modification des versements de dividendes/distributions.
- Remise d’une garantie supplémentaire, en espèces ou par chèque.
- Tenue des comptes de prêt

Processus de demande via EASE

Un guide détaillé pour remplir une demande de prêt via EASE, notre système de soumission électronique des demandes.

Un accès simplifié



Outils en ligne

Accès Conseiller

Notre connexion sécurisée en ligne offre aux conseillers des outils performants leur permettant de gagner du temps et d'améliorer l'efficacité de leur entreprise.

- Obtenez des renseignements détaillés sur les comptes, téléchargeables sous divers formats (PDF, Word, Excel, Texte)
- Placez des ordres en temps réel sur les comptes de B2B Banque Services de courtiers
- Accédez jusqu'à 7 années de relevés et de reçus fiscaux de vos clients
- Obtenez des rapports sur les opérations bancaires, les transactions et divers autres renseignements
- Inscrivez-vous aux alertes électroniques : un sommaire des activités de la veille (par exemple les transactions quotidiennes des clients, les soldes créditeurs/débiteurs de liquidités, les demandes manquantes)

Accès Client (offert uniquement aux clients de B2B Banque Services de courtiers)

Le client peut accéder, en tout temps, à des rapports détaillés sur les soldes et les transactions de son compte d'investissement. En optant pour l'envoi électronique de ses relevés, confirmations et reçus fiscaux, il gagnera du temps et aura accès à ces documents importants pendant sept années.

Les clients peuvent accéder, tous les jours, à des renseignements détaillés et peuvent s'inscrire pour recevoir des alertes électroniques les prévenant lorsque leurs relevés ou autres documents sont accessibles en ligne.

Négociation

Pour les fonds communs de placement : Accès Conseiller permet aux conseillers d'effectuer, en ligne, des opérations sur fonds communs de placement (achat, vente, échange ou conversion).

Pour les actions et les titres à revenu fixe : Les conseillers accrédités auprès de l'OCRCVM peuvent contacter le Service aux investisseurs au 1.866.542.3403.

Pour les fonds distincts achetés par des AGG indépendants : les instructions d'achat proviendront directement de la demande d'assurance initiale ou du Formulaire de rachat/achat de B2B Banque et seront traitées par B2B Banque.

Soutien au marketing et aux ventes

Soutien au développement des affaires

À l'échelle nationale, les directeurs du développement des affaires de B2B Banque se mettent à votre entière disposition pour vous donner un coup de main. Pour obtenir de la formation sur les produits, des présentations de vente ou pour discuter d'occasions d'affaires, veuillez visiter le site b2bbanque.com/contacteznous, où vous trouverez une carte interactive affichant le représentant du développement des affaires de votre région. Vous pouvez également communiquer avec nous en composant le 1.866.884.9407.

Soutien du service à la clientèle

Pour des renseignements généraux ou du soutien (incluant les inscriptions sur EASE), appelez l'un de nos représentants du service à la clientèle de B2B Banque au 1.866.884.9407 du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h (HE).

Autres solutions de produits

Visitez le site b2bbanque.com pour en apprendre davantage sur les autres produits, tels que :

Prêts REE

Nos prêts REE constituent pour vos clients un moyen abordable de cotiser à leur REER.

Prêts hypothécaires

Offre de taux compétitifs aux courtiers en prêts hypothécaires et en marges de crédit.

Services bancaires

Une série de produits financiers visant à répondre aux besoins bancaires courants de vos clients.

Dépôts

Des CPG à des taux parmi les plus concurrentiels sur le marché.

Comptes d'investissement

De nombreuses options disponibles pour les comptes enregistrés et les comptes non enregistrés offerts par B2B Banque Services de courtiers.

À B2B Banque, nous nous engageons à travailler avec vous pour faire des prêts investissement la pierre angulaire de vos affaires et une composante principale du succès financier de vos clients.

¹Nous acceptons les demandes de prêts pour des montants supérieurs à 300 000 \$. Toutefois, des pièces justificatives supplémentaires peuvent s'avérer nécessaires et il est possible que le délai de traitement soit plus long. ²B2B Banque peut, à sa discrétion, demander des pièces justificatives supplémentaires. ³B2B Banque se réserve le droit d'ajuster le montant des versements en tout temps pour le maintenir à un niveau suffisant pour couvrir les intérêts à échoir. ⁴La conversion se produit lorsque le ratio PV est égal ou supérieur à 125 % pour un Prêt 100 % et à 100 % pour des Prêts 3 pour 1, 2 pour 1 et 1 pour 1. Si, après une période de trois mois, le ratio PV tombe sous la barre des 125 % pour un Prêt 100 % et des 100 % pour des Prêts 3 pour 1, 2 pour 1 et 1 pour 1, l'emprunteur peut demander, par écrit, de recommencer les versements d'intérêts seulement. ⁵La valeur de la garantie comprend le dépôt initial et le montant du prêt. ⁶L'inclusion de certains fonds à titre de garantie admissible aux prêts par B2B Banque ne doit pas être interprétée comme étant une recommandation de sa part des fonds en question ni une indication quant à la qualité de ces fonds pour garantir le prêt investissement d'un particulier. D'autres produits de placement peuvent se qualifier après examen. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leurs valeurs unitaires changent fréquemment et les rendements passés ne garantissent pas les rendements futurs. Les sommes empruntées doivent être remboursées quelle que soit la performance des investissements acquis.

B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers ou conseillers et n'appuie ni n'encourage aucun produit de placement. Il incombe au courtier et au conseiller, non à B2B Banque, de déterminer si les placements sont adéquats pour leurs clients et d'aviser ces derniers des risques associés aux investissements effectués par le biais d'un emprunt. B2B Banque agit strictement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêts. En accordant son approbation à un prêt, B2B Banque ne doit pas être présumée avoir donné son appui à un choix de placement, un programme ou une stratégie d'investissement. Tous les prêts font l'objet d'une approbation de crédit et les sommes empruntées doivent être remboursées quelle que soit la performance des investissements acquis. B2B Banque se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger de l'information ou des pièces justificatives supplémentaires. Le programme de prêts investissement de B2B Banque est offert exclusivement par le biais des conseillers financiers accrédités.

B2B Banque Services de courtiers comprend B2B Banque Services financier Inc. (membre de l'ACCFM), B2B Banque Services de valeurs mobilières Inc. (membre de l'OCRCVM et du Fonds canadien de protection des épargnants) et B2B Banque Services aux intermédiaires Inc. (courtier établi au Québec et réglementé par l'AMF). B2B Banque est une marque de commerce utilisée sous licence. *B2B BANQUE et LA BANQUE AU SERVICE DES CONSEILLERS sont des marques de commerce enregistrées au nom de B2B Banque.

812-08-403F (07/04/2015)

Réservé aux conseillers à titre d'information